



UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement



PRESIDENCE DE L'UNION DES COMORES

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE (ANADEN)

**PROJET DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
COMORIENNE PAR LE BIAIS DU E-GOUVERNEMENT**

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N°001/AMI/ANADEN/UCP/COM1026/2026 POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CABINET D'AUDIT EXTERNE**

(SERVICES DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES)

Mode de financement : Prêt (Conforme à la Charia)

Secteur : *Economie Numérique*

Services de consultants : Audit financier

Code du Projet : COM-1026

N° de référence (selon le Plan de Passation de Marchés) : 9261

L'Union des Comores à travers l'Agence Nationale de Développement du Numérique (ANADEN) a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement (BID) et du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet de Modernisation de l'Administration Publique Comorienne par le biais de l'e-Gouvernement (COM 1026)/Projet d'Appui à la Digitalisation de l'Économie Comorienne (PADEC) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services de consultant relatifs à l'audit externe des comptes du projet.

Les services de consultant (« les Services ») comprennent l'expression par un auditeur d'une opinion professionnelle concernant (i) le fait que les Etats Financiers du Projet (EFP) donnent une image sincère et fidèle de la situation financière du projet au 31 décembre 2025 (à compter de septembre 2025), 2026, 2027 et 2028 ainsi que des fonds reçus et des dépenses engagées durant l'exercice s'achevant, (ii) l'éligibilité au financement de la Banque des dépenses du projet remboursées sur la base des états de dépenses et leur représentation dans les EFP.

Les Termes de Référence (TDR) pour la mission sont disponibles à l'adresse ci-dessous.

Bureau de l'ANADEN-N°ZD SIS à Moroni-Coulée (Garage Mrikaou)

A l'attention de : Mme Echata Abdillah, Spécialiste Passation des Marchés

Téléphone : (+269) 331 11 19

Email : e.abdillabachirou@anaden.org

L'Agence Nationale de Développement du Numérique invite les bureaux de consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, références de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :

Critères d'évaluation	Sous critères d'évaluation	Preuve à fournir par le candidat	Satisfaction du sous critère (Oui/Non)
Reconnaissance du Cabinet	Être un cabinet d'audit et d'expertise comptable.	Attestation d'inscription au tableau de l'ordre des experts comptable en cours de validé	Oui
Expérience générale dans le domaine de l'audit comptable et financier des projets/programmes	Avoir audité les états financiers annuels d'au moins cinq (05) projets de développement au cours des 10 dernières années	Attestations de bonnes fins, de services faits ou les pages de gardes et de signatures des contrats exécutés	Oui
Disponibilité des compétences	Présence d'au moins Expert-Comptable Diplôme	Diplôme d'expert-comptable et ou Agrément	Oui

Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de l'établissement de la liste restreinte.

Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des paragraphes 1.12.1 et 1.12.2 des « Politiques des Acquisitions - Directives pour l'Acquisition de Services de Consultants dans le cadre du Financement de Projets par la Banque Islamique de Développement » (les « Directives ») définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d'intérêt.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution.

La sélection se fera conformément à la méthode de **Sélection au Moindre Coût (SMC)** stipulée dans les Directives.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 08h00 à 15h00, heure de Moroni (GMT+3).

Les manifestations d'intérêt sous forme écrite doivent être déposées en personne, par courrier ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **22 juin 2026 à 10h30** (heure locale de Moroni).

Agence Nationale de Développement du Numérique (ANADEN) - N°ZD SIS à Moroni-Coulée (Garage Mrikaou)

À l'attention de : **Monsieur Said Mouinou**

Directeur Général de l'ANADEN & Coordonnateur du Projet COM 1026

N°ZD SIS à Moroni-Coulée (Garage Mrikaou)

Tél: (+269) 333 25 19/331 11 19

Courriel : ucp-padec@anaden.org avec copie à : e.abdallahbachirou@anaden.org

Site internet : www.anaden.org